



## COMMENT LIRE MON ATTESTATION FISCALE 2<sup>e</sup> pilier

### Police

Il s'agit du numéro de la police de prévoyance auprès de l'Etablissement

### Prestations

La **Date de conclusion du contrat** est la date à partir de laquelle le contrat est entré en vigueur auprès de l'Etablissement

La date de **Début du droit à la rente** est la date du versement de la première rente prévue dans le contrat

La date de **Fin du droit à la rente** est mentionnée uniquement dans le cas d'une rente d'invalidité et d'une rente d'enfant. Elle est la date du dernier versement prévue dans le contrat

Les **Rentes perçues** représentent le montant total des rentes versées pendant l'année fiscale écoulée. Ce montant doit être déclaré à l'Administration fiscale. Les rentes du 2<sup>e</sup> pilier sont imposées à 100% sur le revenu

La fiscalité des produits peut varier d'un canton ou d'un pays à l'autre. Il est de la responsabilité du preneur d'assurance de s'assurer de la fiscalité applicable dans son cas particulier

Monsieur  
Gilbert Exemple  
Avenue du Lignon 62  
1213 Le Lignon

## ATTESTATION FISCALE

Genève, le ...

● **Police n° XX.XXX.XX.X.XX.XX**  
2<sup>e</sup> pilier

● **Prestations**

Police de libre passage

Date de conclusion du contrat	01.12.2002
Début du droit à la rente	01.02.2010

Rentes perçues	CHF	12'824.60
----------------	-----	-----------

Sans nouvelles de votre part dans les 30 jours, cette attestation est considérée comme acceptée.

Attestation sans signature